

## Description de poste

# Éducatrice ou éducateur de niveau 3

**Résumé du poste :** L'éducatrice ou l'éducateur de niveau 3 fournit des soins et des services éducatifs à de jeunes enfants au sein d'un groupe, en conformité avec l'énoncé de programme et les politiques de l'organisme, la Loi sur la garde d'enfants et la petite enfance, mais aussi le code de déontologie et les normes de pratique de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance.

**Relève de :** Superviseur/représentant

**Vision :** Les enfants et les familles sont au cœur de notre avenir

**Mission :** Impliquer les enfants et les familles afin qu'ils favorisent un avenir sain pour nos communautés.

**Compétences essentielles :** Respecter l'énoncé de programme d'OCOF/Nena :  
➤ **Développement Inklusivité Collaboration Excellence**

### Fonctions et responsabilités :

1. Sous le mentorat d'une éducatrice ou d'un éducateur de la petite enfance inscrit, planifier, mettre en œuvre et examiner l'expérience des enfants selon l'énoncé de programme de l'organisme et en vertu de la Loi sur la garde d'enfants et la petite enfance.
2. Guider et aider les enfants lors des activités quotidiennes.
3. Organiser l'espace, l'équipement et le matériel avant les activités.
4. Aider les enfants à s'exprimer en les écoutant et en leur répondant par des questions ou des commentaires qui prolongent la conversation.
5. Utiliser diverses techniques d'enseignement, dont l'imitation, l'observation, le questionnement, la démonstration, le renforcement et la transition.
6. Établir les routines quotidiennes afin de profiter d'occasions d'apprentissage intégré.
7. Organiser l'environnement physique et social afin de prolonger et d'élargir les jeux destinés aux enfants.
8. Faire vivre des expériences et fournir du matériel de jeux qui favorisent la diversité.
9. Chercher des occasions de souligner les nouvelles réussites développementales.
10. Procurer à chaque enfant des occasions quotidiennes de choisir de jouer de façon autonome.
11. Encourager l'individualité de chaque enfant.
12. Donner des conseils positifs (réorientation, langage et renforcement positifs).
13. S'adresser immédiatement aux comportements difficiles.
14. Lire le dossier de chaque enfant de son groupe et connaître ses antécédents médicaux et développementaux.
15. Répondre aux besoins physiques des enfants concernant le changement de couche, la toilette, l'alimentation et le sommeil.
16. Laisser partir les enfants uniquement avec les personnes ayant obtenu l'autorisation des parents ou des tuteurs.
17. Discuter des événements du jour avec les membres des familles à l'arrivée et au départ.
18. Encourager les familles à participer aux activités pour qu'elles puissent intervenir dans l'éducation préscolaire et le développement de leurs enfants.
19. Respecter les politiques et les procédures de l'organisme, y compris les exigences de sécurité.
20. Assister aux réunions d'équipe et participer à la planification d'équipe afin que les services soient fournis de manière coordonnée et efficace pour répondre aux objectifs de programme.
21. Assurer sa présence avec régularité et ponctualité.
22. Participer au processus annuel d'examen du rendement.
23. Apporter son appui dans le cadre des événements spéciaux.
24. Donner le bon exemple.
25. Établir chaque jour un équilibre entre des activités intenses et paisibles, intérieures et extérieures, individuelles et collectives.
26. Créer et mener des activités destinées aux enfants, établir des routines de soins et prévoir des moments de transition.
27. Fournir des activités et des occasions qui encouragent la curiosité, l'exploration et la résolution de problème et qui sont adaptées au niveau de développement des enfants.
28. Créer dans la salle de jeux une atmosphère qui est propice à l'apprentissage, qui convient au développement physique, émotionnel et social en enfants et qui est axé sur le développement du langage et les capacités émergentes de lecture et d'écriture.

29. Représenter et documenter les activités des enfants, par des photos, l'exposition de leurs dessins et ainsi de suite.
30. Collaborer avec des professionnels et d'autres spécialistes afin de planifier, d'exécuter et de passer en revue les plans de programme individuels.
31. Orienter les enfants et les parents/tuteurs vers les services appropriés ou leur en offrir d'autres si des préoccupations sont soulevées concernant le cours du développement.
32. Fixer des attentes raisonnables quant au comportement, en fonction de l'énoncé de programme de l'organisme.
33. Suivre les politiques d'orientation de l'organisme.
34. Surveiller les environnements intérieurs et extérieurs pour prévenir les dangers.
35. Se tenir au courant des allergies des enfants et des autres problèmes particuliers qu'ils peuvent avoir, au besoin.
36. Suivre le bon protocole concernant le devoir de signaler tous les cas présumés de mauvais traitements à l'égard d'enfants.
37. Maintenir chaque jour une bonne communication avec les parents/tuteurs (notamment par HiMama, Facebook, courriel ou voie orale).
38. S'adapter aux consignes familiales concernant les routines de soins quotidiennes, pour ce qui est des méthodes qu'emploie la famille pour élever ses enfants et de sa connaissance de ceux-ci.
39. Apporter du leadership et du soutien aux collègues et aux partenaires communautaires.
40. Encadrer les collègues pour qu'ils améliorent davantage leurs compétences.
41. Reconnaître la diversité culturelle dans le milieu.
42. Maintenir la confidentialité en tout temps.
43. Respecter toutes les exigences de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance.
44. Rendre des comptes quant aux exigences exposées dans les ressources professionnelles suivantes :
  - a. [AJEPTA](#)
  - b. [LGEPE](#)
  - c. [Comment apprend-on ?](#)
  - d. [Penser, sentir, agir](#)
45. Remplir les autres fonctions confiées.

#### **Qualifications :**

1. Suivre un programme d'éducation de la petite enfance et fournir la preuve d'avoir réussi le premier trimestre et chaque trimestre subséquent.
2. Avoir obtenu un certificat en secourisme et en réanimation cardiorespiratoire (RCR, niveau C).
3. Avoir au moins 18 ans.
4. Remplir l'obligation d'une vérification satisfaisante (effectuée au cours des six derniers mois) des antécédents judiciaires pour le travail auprès de personnes vulnérables.
5. Posséder un certificat en manutention des aliments.
6. Avoir, de préférence, acquis au moins six mois d'expérience dans un cadre de garde d'enfants.

#### **Aptitudes**

1. Faire preuve d'un engagement véritable à permettre aux enfants d'apprendre.
2. Posséder d'excellentes aptitudes aux relations interpersonnelles et à l'organisation.
3. Posséder d'excellentes aptitudes à la communication écrite et orale.
4. Avoir des aptitudes à la gestion du temps et à la pensée critique.
5. Posséder des aptitudes à la prise de décisions et à la résolution de problèmes.
6. Être très énergique.
7. Savoir travailler de manière autonome et au sein d'une équipe.
8. Pouvoir très bien régler les conflits.
9. Avoir une certaine connaissance et compréhension de la *Loi sur la garde d'enfants et la petite enfance* et des règlements sur les permis.
10. Pouvoir bien interagir avec les enfants et créer des liens avec eux de manière à favoriser leur développement.

*En raison de la nature changeante du travail et des tâches devant être accomplies, il se peut que les qualifications requises soient ajustées de temps à autre.*

#### **Conditions de travail :**

- Capacité à lever jusqu'à 18 kg (40 lb) et à notamment se courber, se pencher, s'étirer, s'accroupir, pousser, tirer, s'asseoir, marcher et courir
- Grande souplesse requise
- Obligation de travailler parfois le soir et la fin de semaine pour la formation et des événements
- Interaction avec des enfants, des membres de la famille et des partenaires communautaires
- Niveau sonore de modéré à élevé

*Our Children, Our Future/Nos enfants, notre avenir offre un milieu de travail exempt de parfum et de fumée.*